

Grand Marché de Noël



2022



Tout le mois, le Grand Marché accueille producteurs, transformateurs et artisans du Québec qui souhaitent profiter d'une vitrine dans un lieu exceptionnel, pour faire découvrir leurs créations à la clientèle.

Tout le mois

1^{er} au 31 décembre : 1950 \$

(rabais de 550 \$ pour les membres de la CHQ)

Marché éphémère

1^{er} au 4 décembre : 425 \$

5 au 11 décembre : 517 \$

12 au 18 décembre : 517 \$

19 au 31 décembre : 600 \$

Formule pop-up

3 & 4 décembre : 275 \$

10 & 11 décembre : 275 \$

17 & 18 décembre : 275 \$

23 & 24 décembre : 275 \$

Location hâtive

14 au 30 novembre : 425 \$

19 & 20 novembre : 200 \$

26 & 27 novembre : 200 \$

HEURES	Lundi au mercredi 9 h à 18 h Jeudi & vendredi 9 h à 19 h Samedi & dimanche 9 h à 17 h
HORAIRE EXCEPTIONNEL	25 décembre et 1 janvier FERMÉ 26 décembre 12 h à 17 h
SERVICES OFFERTS	<ul style="list-style-type: none">• Lavabos à proximité• Salles de bain• Stationnement des employés gratuit• Débarcadères• Espace d'entreposage locatif sec et réfrigéré (\$)• Wifi sécurisé

Un paiement équivalent à 50 % de la facture devra être fait dans les 7 jours suivant la date de votre acceptation. Les entreprises qui n'ont pas payé se verront leur candidature refusée.

Formulaire d'inscription – GMN 2022

NOM DE L'ENTREPRISE		
NOM DE LA PERSONNE CONTACT		
ADRESSE DE L'ENTREPRISE		
TÉLÉPHONE COURRIEL		
PRÉSENCE WEB*		
NEQ		

* Si vous n'avez aucune présence web, vous devez joindre des photos à votre formulaire.

COURTE DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE	LISTE DE PRODUITS

CHOIX DE LOCATION

NOMBRE D'EMPLACEMENT	DATE	NOMBRE D'EMPLACEMENT	DATE
	14 au 30 novembre		19 & 20 novembre
	1 ^{er} au 31 décembre		26 & 27 novembre
	1 ^{er} au 4 décembre		3 & 4 décembre
	5 au 11 décembre		10 & 11 décembre
	12 au 18 décembre		17 & 18 décembre
	19 au 31 décembre		23 & 24 décembre

Les entreprises ont jusqu'au 30 juin pour soumettre leur candidature. Leur acceptation ou leur refus sera communiqué par courriel au courant du mois de juillet. Les emplacements sont déterminés par le CHQ. Ils seront diffusés en septembre. Si vous avez une préférence à cet effet, merci de l'indiquer dans le présent formulaire.

Tous les produits mis en vente doivent être approuvés par la direction. La direction se réserve le droit de refuser des produits, d'en interdire la vente et de retirer tout produit qui n'aurait pas été autorisé. Ce formulaire ne constitue en aucun cas un engagement de la CHQ envers l'applicant. Suite à l'analyse des demandes, la Coopérative des Horticulteurs de Québec vous confirmera par écrit la décision rendue.